Objekttyp:	TableOfContent
Zeitschrift:	Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française
Band (Jahr): Heft 5	32 (1986)
PDF erstellt	am: <b>25.05.2024</b>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch



# MOTUL

# Conseils

dans la fondation,
l'acquisition par héritage
ou l'administration de sociétés
anonymes en Suisse:
planification ou contrôle financiers,
conseils juridiques ou fiscaux,
représentation de membres
absents.



Treuhand Sven Müller Birkenrain 4 CH-8634 Hombrechtikon-Zürich

Tél. 055/42 21 21, Tix 87 50 89 sven ch

DE PEINTURE

# **FRANCIS MONA**

44, avenue de Seine 92500 Rueil-Malmaison Tél.: 47.76.13.37

> 2 bis, rue de l'Oasis 92800 Puteaux Tél.: 47.76.13.37

Hôpital Suisse de Paris : Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Mercredi 28 Mai 1986 à 18 H 30

à l'Hôpital Suisse de Paris - 4, rue Minard, 92130 Issy-les-Moulineaux Pour tous renseignements téléphoner au 46.45.21.36

# Somma!re

- 1 La Landsgemeinde de Glaris
- 2 Sommaire et Publicité
- 3 En bref
- 4 Manifestations suisses à Paris et en Province
- 5 Programme de la Commémoration du 1er Août -Paris
- 6-7 La Suisse au fil des jours
  - 8 Affaires fédérales
  - 9 Swissair et publicité
- 10 Chronique fédérale
- 11 Economie
- 12-16 Revue de Presse
  - 17 Musique
- 18-19 Les Arts
- 20-23 Spécial Tourisme
  - 24 L'histoire Suisse en bandes dessinées. (© Delachaux et Niestlé, Editeurs, Lausanne - Paris. Tous droits réservés).

# NOTRE COUVERTURE

La « Landsgemeinde », ancienne tradition de la démocratie helvétique

En 1291 déjà, lorsque fut conclu le pacte fédéral sur le Grütli, cette importante convention fut soumise à la ratification d'une assemblée des gens des vallées. Aujourd'hui, on connaît encore cette forme la plus directe de la démocratie, la Landsgemeinde ou parlement en plein air, dans les petits cantons à faible population, Glaris, Obwald et Nidwald, ainsi qu'Appenzell Rhodes intérieures et extérieures.

Le dernier dimanche d'avril - le premier de mai à Glaris - tous les citoyens jouissant du droit de vote forment un vaste cercle en plein air. Ils élisent leur Landamann, sorte de premier ministre, le gouvernement et les juges ; ils discutent et décident des affaires les plus importantes. Autrefois, ce n'était qu'un « cercle d'hommes libres ». Après l'acceptation de vote des femmes en 1971 sur le plan fédéral, la Landsgemeinde s'ouvrit également aux citoyennes. En 1972 les Glaronaises, puis en 1973 les Obwaldiennes et Nidwaldiennes furent admises à la Landsgemeinde. Jusqu'à maintenant, cette assemblée reste toujours fermée aux femmes dans les deux Appenzell. Glaris siège dans la capitale, Nidwald à Stans, Obwald à Sarnen sur le Landesberg, Rhodes intérieures à Appenzell et les habitants des Rhodes extérieures se rencontrent alternativement à Hundwil et à Trogen pour la Landsgemeinde.

Pour la population, cette journée d'élection printanière est une fête. Accompagnées de tintements de cloches et de musique, de la bannière cantonale et des notables avec le sceptre de l'Etat, les autorités précédées du Landamann se dirigent vers la place de la Landsgemeinde. Citoyens et citoyennes se sont déjà mis en cercle. Beaucoup d'hommes et surtout de femmes portent leur costume en l'honneur de ce grand jour.